

Mémoire présenté à la CMM
Consultation Publique du PMGMR

Par
Richard Bernaquez

Citoyen de LeGardeur / Repentigny

8 décembre 2003

Quelle similitude ?

Mon nom est Richard Bernaquez, je demeure dans le secteur de la presqu'île à LeGardeur.

J'aimerais exceptionnellement faire un retour en arrière, exactement le 16 mai 1995.

16 mai 1995 est la date que le rapport de la commission fût remise au ministre de l'époque, rapport qui avait comme sujet **Projet d'agrandissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire à Lachenaie.**

Déjà quelle similitude!!

J'ai extrait des passages du 2^{ème} chapitre et qui avait comme titre :
Les préoccupations des participants

Je vous demanderais de garder en mémoire le chiffre huit (8) pourquoi le huit (8). Huit (8) années se sont passé depuis le dépôt du rapport.

❖ À la suite de la période d'information et de consultation publique, le motif principal des demandes d'audience portait sur la nécessité de tenir une audience générique sur la gestion des déchets au Québec afin d'y établir une ligne de conduite menant à une véritable gestion écologique des déchets.

Huit (8) années ont passé, on attend toujours

❖ De plus, une pétition de 1800 noms, dont 810 sont des résidents de Lachenaie, a été rattachée à la présentation du mémoire de M. François Bertrand, citoyen de Lachenaie.

Fort probablement huit (8) fois plus sera déposé sur le bureau du Ministre

❖ Près de 90% des mémoires ont abordé des sujets se rapportant à la gestion régionale des déchets, aux programmes des 3R et aux objectifs de la Politique québécoise de gestion intégrée des déchets solides, ainsi qu'à la nécessité d'établir au Québec une politique globale sur l'enfouissement.

Huit (8) années ont passé, on attend toujours

❖ Avec la venue des lieux d'enfouissement sanitaire qui ont remplacé les dépotoirs, il ne semble pas, selon plusieurs, y avoir de limite aux agrandissements. Les superficies des sites et les volumes de déchets ont été multipliés « par 20, 50 et même par plus de 100~ (mémoire du Regroupement vert de Sainte-Geneviève-de-Berthier, p. 3).

Toujours pareil après huit (8) ans

- ❖ Il est difficile pour certains de croire que l'enfouissement annuel de telles quantités de déchets sur un même site ne présente pas de dangers pour l'environnement et pour les populations locales :

- ❖ Je pense que cette situation-là est sérieuse et grave: on est en train, potentiellement, éventuellement, peut-être de concentrer près de 50 %, ou peut-être un peu moins, des déchets de la province dans la petite municipalité de Lachenaie.

Il faudrait que le gouvernement soit conscient des conséquences environnementales de faire une telle concentration dans une petite ville, d'une part, et être conscient aussi des problèmes sociaux que ça va occasionner.

(M. Daniel Dépatie, séance du 7 mars 1995, en soirée, p. 75)

Huit (8) ans déjà

- ❖ Pour d'autres, la gestion des lieux d'enfouissement sanitaire par des multinationales pourrait constituer «un voile corporatif destiné à soustraire les sites d'une surveillance locale théoriquement inquisitrice»

(M. Roland Rochon, séance du 6 mars 1995, p. 142). Cette gestion devrait donc être publique. Certains la voient administrée à l'échelle locale ou régionale alors que d'autres considèrent qu'elle relève de l'État.

- ❖ Près du quart des participants estiment que l'autorisation de l'agrandissement de ce site aura un effet démoteur sur la participation des citoyens aux divers programmes de récupération mis en place par les municipalités de la MRC Les Moulins :

- ❖ [...] je dirais que c'est un illogisme actuellement. De conscientiser les citoyens [...] on sauve, disons 5 000 tonnes par année en récupérant et puis c'est une attitude positive qui se transmet de génération en génération. Pendant qu'on sauve ces 5 000 tonnes-là, on s'en fait «domper» 800 000 tonnes [qui proviennent] d'ailleurs, s'il vous plaît.

(M. François Charbonneau, séance du 6 mars 1995, p. 87)

- ❖ Les politiques incitatives actuelles des gouvernements du Canada et du Québec sont, selon certains, insuffisantes pour atteindre l'objectif de réduire de 50% d'ici l'an 2000 la quantité de déchets à éliminer. Les efforts faits et les résultats obtenus seraient jusqu'à maintenant insignifiants par rapport aux objectifs gouvernementaux (mémoire de STOP, p. 5). Certains croient qu'une telle politique devrait être soutenue par une réglementation. D'autres, en revanche, estiment qu'il faut s'attaquer au comportement de base des consommateurs (mémoire du Groupe d'étude économique-conseil, p. 10).

On est rendu en 2003 huit (8) ans plus tard

❖ L'enfouissement pêle-mêle pratiqué par le promoteur est, selon plusieurs, dont le FCQGED, «un frein à une réelle implantation des 3R» (mémoire, p. 94). Près de la moitié des participants, groupes, citoyens et organismes patronal, syndical et de santé sont venus défendre l'enfouissement sélectif comme étant un élément incontournable dans une saine gestion écologique des déchets. Le tri minimal devrait comprendre les putrescibles et les déchets dangereux, causes premières de la production du lixiviat et du biogaz, et plusieurs suggestions ont été présentées sur la façon de procéder.

Huit (8) année et toujours rien

❖ La crainte de voir se propager un processus continu de demandes d'agrandissement sur les autres parties des propriétés du promoteur a été au coeur de cette problématique.

❖ D'ailleurs, la municipalité de Le Gardeur s'inquiète de l'accroissement important du volume des déchets enfouis au lieu d'enfouissement de Lachenaie, ce qui aura pour conséquence d'entraîner une augmentation des émissions des biogaz.

[...] les vents dominants propulseront les rejets de biogaz en direction du plus important foyer résidentiel de la ville de Le Gardeur. (Mémoire, p. 6)

❖ Le FCQGED, par ailleurs, considère insuffisants les taux de détournement au centre de tri de déchets prévus au site. n s'oppose également aux intentions de BF1 de conclure des ententes avec des entreprises québécoises pour la valorisation de matières venant d'ailleurs au Canada (mémoire, p. 56-57).

❖ Les citoyens s'inquiètent qu'il n'y ait toujours pas de comité de citoyens pour la surveillance du site:

[...] c'est le suivi environnemental qui nous préoccupe. C'est notre santé, c'est notre avenir et celui de nos enfants.

(M. André Vaillancourt, séance du 25 janvier 1995, en soirée, p. 159)

Ce que l'on a obtenu après huit (8) ans, apprendre que le DRSP c'est retiré du comité de vigilance.

l'héritage à laisser aux futures générations

❖ Le président du Regroupement vert de Sainte-Geneviève-de-Berthier s'inquiète du potentiel futur du site:

La partie du territoire utilisée pour fin d'enfouissement de déchets restera hypothéquée et empiétera même sur son potentiel d'utilisation à des fins plus nobles par des générations futures. (Mémoire, p. 2)

❖ Cet héritage terni pour les générations futures constitue un thème qui est revenu à plusieurs reprises lors des séances de l'audience. Plusieurs opposants au projet sont inquiets de ce qu'ils vont laisser à leurs enfants:

Huit (8) années de trop ont passé

❖ Je ne veux pas léguer à ma fille ainsi qu'à tous les enfants de Lachenaie et de la région cet héritage qui sera lourd à porter. (Mémoire de M. Jules Viens, p. 2)

❖ D'ailleurs, le groupe Environnement Jeunesse inc. a indiqué, dans son mémoire, que les jeunes n'acceptent pas de voir les générations actuelles, par leurs activités et leur mode de vie, refilez des tonnes de déchets aux générations futures et venir ainsi compromettre des possibilités de développement en leur léguant une dette écologique, sociale et financière (mémoire, p. 4).

Une raison de plus après huit (8) année d'inactivité

❖ Enfin, pour la DRSP, les risques associés aux sites d'enfouissement pourraient provenir d'une contamination de l'eau par les lixiviats, d'une contamination de l'air par les biogaz, de nuisances telles que le bruit, les odeurs et les poussières, des accidents de transport et de travail et de l'apparition de problèmes psychosociaux. Mais, d'après elle, pour qu'il y ait risque à la santé publique, il faut qu'il y ait une exposition, prouvée ou plausible, de la population découlant des activités (mémoire, p. 2).

IL me semble d'avoir entendu le même discours par le représentant de la DRSP huit (8) ans plus tard

❖ De nombreux citoyens résidant dans la région depuis plusieurs années se sont plaints d'une diminution de leur qualité de vie et craignent que l'agrandissement du site ne vienne aggraver cette situation: [.] je dis non à cet agrandissement qui viendra encore plus affecter notre qualité de vie à Lachenaie. Qualité de vie qui est déjà réduite par les odeurs d'œufs pourris et de créatures volantes qu'on appelle les mouettes.

(M. Pierre Sylvestre, séance du 7 mars 1995, en soirée, p. 90)

❖ D'autres se sentent lésés parce que, lors de l'achat de leur propriété dans une zone mi-urbaine, mi-campagne, ils ne pouvaient aucunement présager que le site actuel accueillerait 80 % des déchets de Montréal et de Laval.

❖ D'ailleurs, j'ai remarqué qu'au fil des années à Lachenaie, une très grande augmentation de mouettes, cet oiseau qui mange à peu près n'importe quoi, qui déversent leur trop plein après leur journée de festin au site d'enfouissement. On a qu'à remarquer les revêtements de nos maisons salis par ces oiseaux, nos automobiles, nos tables de patio [...]. (Mémoire de M. Gilles Champagne, p. 1)

* Ce ne sont pas seulement les citoyens vivant à proximité du site qui s'inquiètent du problème des odeurs, mais également les municipalités avoisinantes dont les populations vivent dans l'axe des vents dominants (mémoire de la municipalité de Charlemagne, p. 5; mémoire de la municipalité de Le Gardeur, p. 6). Selon certains, des odeurs de biogaz

seraient maintenant perceptibles de l'autoroute 640 (mémoire du Club d'ornithologie de la région des Moulins, annexe; M. Daniel Dépatie, séance du 7 mars 1995, en soirée, p. 73).

Peut être jusqu'à huit (8) kilomètres en 2003

❖ Les odeurs émanant d'un lieu d'enfouissement sont reconnues comme l'un des inconvénients qui diminuent la qualité de vie des citoyens (mémoire de l'AESEQ, p. 15; mémoire de la DRSP, p. 2).

❖ D'ailleurs, le FCQGED estime que le fait de qualifier les problèmes d'odeur d'impact mineur démontre «une insensibilité inacceptable de la part du consultant du promoteur» (mémoire, p. 66).

❖ [. .] si un site comme Lachenaie réussit à s'agrandir comme ils le veulent, imaginez le convoi routier de ces camions-là incessant sur nos routes, dans nos régions, c'est infernal.

(M. Jacques Cordeau, séance du 8 mars 1995, en soirée, p. 140.141)

❖ Il a été également question de l'annonce d'un nouvel établissement de service de santé à Lachenaie, à la jonction des autoroutes 40 et 640. La cohabitation d'un hôpital avec un site d'enfouissement a été questionnée.

Les gens voyaient mal un hôpital:

[...] s'implanter à quelques maigres kilomètres d'un endroit "insalubres, car les vents dominants auront tôt fait d'influencer la qualité de vie des futurs patients. L'agrandissement du site, en pareilles conditions, ne pourrait être envisagé.

(Mémoire du Club d'ornithologie de la région des Moulins, p. 2)

Il y a huit (8) ans

❖ Pour l'un des représentants du comité environnement du Syndicat des cols bleus de la Ville de Montréal et de la CUM, il faudrait garder à l'esprit que les polluants transportés par le lixiviat continuent, après la fermeture du site, à exister en concentration significative et ce, d'après une étude de Belevi et Baccini de 1989, pendant au moins un siècle (M. André Vaillancourt, séance du 8 mars 1995, en soirée, p. 143). Il serait donc approprié, selon lui, d'éviter la construction de résidences dans le voisinage d'un site d'enfouissement.

Il y a plusieurs fois huit (8) ans dans un siècle

❖ Le promoteur parle de 80 emplois comme scénario de départ.

On est loin du compte, huit (8) ans plus tard on veut sauvegarder trente (30) emplois

La dévaluation des propriétés

❖ Les désagréments que causent les goélands et les odeurs ont amené les citoyens à s'interroger sur la valeur immobilière de leurs propriétés, surtout dans les quartiers 5 et 6 de Lachenaie, ou Carrefour des Fleurs (M. Daniel

Débatie, séance du 7 mars 1995, en soir&, p. 76-77; M. André Lachance, séance du 6 mars 1995, p. 91-92; mémoire de M. François Bertrand, p. 5).

❖ La municipalité de Le Gardeur s'inquiète également de ses quartiers résidentiels qui ne seront situés qu'à quelque deux kilomètres du lieu d'enfouissement après son agrandissement. Selon ses représentants, la proximité de ce type d'infrastructure inspire de la crainte aux populations limitrophes :

[...] il en résulte une baisse significative de la valeur des propriétés résidentielles et une stagnation du marché immobilier, puisque personne ne veut s'installer à proximité d'un méga site d'enfouissement.

(Mémoire de la municipalité de Le Gardeur, p. 8)

Cela doit toujours être vrai après huit (8) ans

❖ Plusieurs questions ont donc porté sur l'affectation de l'argent reçu en compensation et sur la transparence de l'affectation de ces fonds: que peut faire ou que fait la municipalité de Lachenaie avec ces sommes:

❖ Est-il responsable de la part d'une municipalité d'accepter, en échange de taxes et de redevances, un commerce ou une industrie très polluante ci s'installer à l'extrémité est de sa ville, en sachant fort bien que les vents prédominants incommoderont de par les odeurs [. . .] la ville voisine.

(Mémoire de M. Alain Legros, p. 4)

Le processus de consultation

❖ Selon une tradition bien établie au BAPE, les séances d'audience doivent toujours se dérouler dans un climat serein. A cet égard, la commission a eu à intervenir à plusieurs reprises pour éviter le développement d'un climat trop tendu.

❖ Le représentant du FCQGED s'est opposé fortement et à plusieurs reprises à la décision de la commission de ne pas poursuivre plus longuement les séances de la première partie. De plus, il demandait d'ajouter pour leurs seuls besoins un minimum de six séances aux six déjà tenues (document déposé DDI, p. 1).

Le rôle du MEF

❖ Le travail du MEF dans ce dossier a été remis en question lors de l'audience publique et dans les mémoires. Certaines interventions ont porté sur le suivi et sur le contrôle adéquat du site pour l'avenir.

❖ Deux participantes ont déploré le fait qu'aucun inventaire de la faune et de la flore n'ait été exigé à ce stade-ci de l'analyse, ce qui aurait pu permettre: [. . .] un suivi des espèces qui sont jugées représentatives de la santé et de la viabilité de l'écosystème.

(Mme Lucie Houde, séance du 8 mars 1995, en soirée, p. 101)

❖ [...] on doit au moins exiger qu'ils aient connaissance du lieu tel qu'il est maintenant pour qu'on puisse juger plus tard si c'est vraiment à cause de leurs interventions puis à cause de leur agrandissement qu'il y a eu une détérioration du milieu naturel.
(Mme Robin Andersen, séance du 8 mars 1995, en soirée, p. 103)

J'ai utilisé le chapitre 2, avec le reste du document la similitude est la même.

Comme vous avez pu le constater la ressemblance est flagrante avec l'année 1995 !

Ce qui est décevant c'est que les progrès sont quasi inexistantes après toutes ces années de plainte, mais que font tout ces gens au ministère

Serait-il trop peu? Manque-t-il de volonté politique dans ce dossier ?

Mme qui n'a pas rêvé un jour de passer à l'histoire, d'avoir pu contribuer à l'évolution, un petit quelque chose qui marquera l'avenir.

On a tous cette chance vous comme nous Mme

Va-t-on attendre vingt cinq (25) ans et d'avoir utilisé les populations comme cobaye et ce faire dire après tout ce temps par les instances concernées qu'on est allé trop loin avec l'enfouissement.

Et si on la prend cette chance !! Dans vingt cinq (25), trente (30), cinquante (50) ans les Québécois regarderont le passé et diront, merci, merci à ceux qui ont su prendre la bonne direction en matière des LES.

Oh ! Sûrement que nos noms, ne seront pas inscrits en lettre d'OR sur une plaque au centre d'une fontaine. Mais nos noms vont se transmettre de bouche à oreille parmi nos familles, enfants et amis et comment fier seront-nous de marcher la tête haute pour les années à venir.

Nous tous ici présent, on est tous unanimes pour dire que l'enfouissement n'est pas la solution.

Nous avons cette chance Mme, de passer à l'histoire et pour ça, la recommandation doit ce résumé à ceci :

NON à l'agrandissement du site LES de Lachenaie, et que la fermeture soit immédiate et que l'on se tourne vers l'avenir.

C'est ce que veulent les citoyens.

Richard Bernaquez. Citoyen de LeGardeur